



du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 11 juin 2025

Date de publication : 18/06/2025	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 26/05/2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 11 juin 2025, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Luçon (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Elmano MARTINS)
Gilles GAY (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON (pouvoir à Catherine TROMAS)

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Didier TAUPIN (pouvoir à Stéphane GUILLON)

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS
Elmano MARTINS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Réserve Naturelle Régionale de la Vacherie : validation du plan de gestion



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Réserve Naturelle Régionale de la Vacherie : validation du plan de gestion

Contexte

Depuis 2023, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) travaille au renouvellement et à l'agrandissement de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des marais de la Vacherie située à Champagné-les-Marais.

En 2024, le Parc a délibéré favorablement au projet d'extension de la Réserve Naturelle Régionale des marais de la Vacherie.

Le projet initial prévoyait l'intégration de la propriété du Parc, nommée "les marais salants" sur 18 hectares.

En mars 2025, la Région Pays de la Loire informait la LPO et le Parc qu'elle souhaitait recentrer le périmètre de la RNR sur la zone historique de la réserve, laquelle n'intègre pas les terrains du Parc. En conséquence, le Parc reste donc gestionnaire de ses terrains.

Lors du comité consultatif du 20 mai 2025, le nouveau périmètre de la RNR et le plan de gestion 2026-2037 ont été validés.

Le périmètre de la réserve s'étend sur 457 hectares dont 400 hectares en propriété de la LPO et 57 hectares à d'autres propriétaires.

Le plan de gestion précité comprend 4 objectifs à long terme :

- > conserver les habitats prairiaux,
- > restaurer et conserver les habitats aquatiques fonctionnels,
- > développer le rôle pédagogique de la réserve,
- > assurer le fonctionnement de la réserve.

Ce plan de gestion, validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, fait le lien avec les politiques ou programmes du territoire (Charte de Parc, gestion de l'eau, Mesures agroenvironnementales et Climatiques, Observatoire du patrimoine naturel, Natura 2000). Les fiches actions sont conformes aux attentes des acteurs du territoire Naturel.

Le budget annuel de la réserve varie entre 200 000 € et 318 000 €.

L'extension de la RNR était prévue dans la Stratégie Nationale des Aires Protégées et la déclinaison Marais poitevin élaborée par le Parc en 2024.

Décision

Après en avoir délibéré le Bureau décide :

- > d'émettre un avis favorable au plan de gestion de la RNR des Marais de la Vacherie et de poursuivre avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTE

